



Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 29
9 Janvier 2026

Par courriel : Didier Gantier, Président
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines

Présents : Hubert Bernard, Section Jeunes Masculins
Daniel Roger, Section Féminines
Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions

Assiste : Sébastien Duret

Préambule :

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Didier Gantier, membre du club de St-Viaud Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger AS (516995), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré sur Loire (502138), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve les PV n° 27 du 16 décembre 2025 et n°28 des 22 et 23 décembre 2025 sans réserve.

Section Foot Entreprise

Matchs reportés

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55238580	D2 Entreprise	La Chapelle Sigma 1 / Pt St-Martin Fcgl 1	05.01.2026	16.02.2026
55238644	D3 Entreprise	Nantes Société Générale 1 / Indret Naval Group 1	05.01.2026	16.02.2026

Section Futsal

Matchs reportés

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55197674	Coupe Futsal	Nantes Métropole Futsal 3 / Nantes Mamba F 1	16.01.2026	23.01.2026
55197675	Coupe Futsal	Nantes ACMNN 2 / Nantes ANF 2	05.01.2026	12.01.2026
54434212	D1 Futsal	Nantes Mamba F 1 / Nantes ACMNN 2	12.01.2026	19.01.2026
54434209	D1 Futsal	Stéphanoise Futsal 1 / Nantes Mamba F 1	23.01.2026	A fixer
54434207	D1 Futsal	La Chapelle Heulin FCEV 1 / St-Herblain Pépite 2	06.01.2026	A fixer
54434211	D1 Futsal	St-Herblain Pépite 2 / Nantes Dervallières ACS 1	09.01.2026	A fixer
54434213	D1 Futsal	Nantes Métropole F. 3 / Nantes Dervallières ACS 1	09.01.2026	A fixer

Les dates des rencontres de championnat non fixées seront déterminées à l'issue des quarts de finale de la Coupe Futsal.

Section Loisir

Calendrier – mises à jour

Suite à la décision du Bureau du Comité du 8 janvier 2026 de reporter l'ensemble des rencontres prévues le 9 janvier 2026, la Commission met à jour le calendrier général et décide :

- Coupes – J1 initialement prévue les 9 janvier déplacée au 30 janvier 2026
- Phase 3 – J1 initialement prévue les 30 janvier déplacée au 6 mars 2026
- Coupes – 8es : initialement prévus le 6 février déplacés au 6 mars 2026
- Coupes – 1/4 : initialement prévus le 6 mars déplacés au 27 mars 2026

Par ailleurs, les finales sont fixées au samedi 23 mai 2026 dans un lieu ouvert à candidature.

Section Jeunes Masculins

Huis clos – FC Rezé – U17

La Commission d'Organisation des Compétitions a été informée ce lundi 5 janvier 2026 de la décision régionale de Discipline du 17 décembre 2025 à savoir :

Le club F.C. REZE (544184)

- 4 matchs à huis-clos à domicile pour l'équipe U17.

La Commission :

- prend connaissance du mail de Rezé Fc indiquant la difficulté de la mise en place du huis-clos le samedi 10 janvier 2026 en raison d'un grand nombre de rencontres et de plusieurs activités sportives sur le site.
- prend acte de la complexité de la mise en place du huis-clos compte-tenu des rencontres sportives se disputant le même jour sur le site du Stade Léo Lagrange (Trocadière) à Rezé ;
- décide, conformément à l'Article 15.3.3 des Règlements des Championnats Départementaux Jeunes Masculins, de fixer la rencontre au **DIMANCHE 11 JANVIER 2026 à 11h00** – Stade Léo Lagrange (Trocadière), à Rezé, afin que le huis-clos puisse être respecté ;

- rappelle au FC REZÉ que les frais du délégué désigné afin de veiller au respect du huis-clos seront à sa charge (Article 27.5 des Règlements) ;
- rappelle aux deux clubs qu'ils doivent fournir 48 h avant la date de la rencontre la liste des personnes présentes, à l'exception des joueurs.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 27 concernant l'application d'un match à huis clos :

« ARTICLE 27 - HUIS CLOS

1. Lors d'un match à huis clos : sont uniquement admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes, obligatoirement licenciées :

- 7 dirigeants de chacun des 2 clubs,
- les officiels désignés par les instances de football,
- les joueurs des équipes en présence, qui sont inscrits sur la feuille du match,
- toute personne réglementairement admise sur le banc de touche.

Sont également admis :

- les journalistes porteurs de la carte officielle ou d'une accréditation de la saison en cours,
- le technicien en installation d'éclairage pour nocturne (le cas échéant),
- un représentant du propriétaire du stade en capacité d'intervenir sur l'utilisation de l'enceinte.

2. Dans tous les cas, les clubs organisateurs et visiteur concernés ont l'obligation de soumettre chacun, à l'approbation de la Commission d'Organisation, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence ou de cartes et fonctions) susceptibles, d'assister au match à huis clos. Ces documents doivent être transmis par écrit, 48 heures au plus tard avant la date de la rencontre.

La Commission d'Organisation a la possibilité d'accepter, sur demande écrite de l'un ou de l'autre des clubs, lorsque des circonstances particulières l'exigent, certaines personnes dont les fonctions n'ont pas été visées dans la liste précitée.

3. Si les clubs ne se conforment pas à ces dispositions, le match ne peut avoir lieu, et est donné perdu au club fautif, sans préjudice de sanctions complémentaires.

4. Un club recevant ne peut de sa propre initiative décider de la tenue d'un match à huis clos.

5. Lorsque le huis-clos est décidé par une instance disciplinaire à l'encontre d'un des deux clubs, les frais des délégués officiels désignés afin de veiller au respect du huis-clos sont mis à la charge du club sanctionné. »

Matches reportés

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55106703	U18 D1 C	Orvault Rc 1 / Campbon Ubcc 1	10.01.2026	21.01.2026
55106808	U18 D2 E	Ste-Luce Us 1 / Thouaré Us 1	10.01.2026	21.01.2026
55106810	U18 D2 E	Aigrefeuille As Maine 1 / St-Fiacre Côteaux Fc 1	10.01.2026	21.01.2026

Calendrier – mises à jour

Suite à la décision du Bureau du Comité du 8 janvier 2026 de reporter l'ensemble des rencontres prévues les 10 et 11 janvier 2026, la Commission met à jour le calendrier général et décide :

- Coupes – J1 initialement prévue les 10 et 11 janvier déplacée au 31 janvier et 1^{er} février 2026
- Phase 3 – J1 initialement prévue les 31 janvier et 1^{er} février déplacée au 14 et 15 février 2026
- Coupes – 32es : initialement prévus les 14 et 15 février déplacés au 28 février et 1^{er} mars 2026
- Coupes – 16es : initialement prévus les 28 février et 1^{er} mars déplacés au 4 et avril 2026
- Coupes – 8es : 18 et 19 avril 2026

Par ailleurs, les finales sont fixées au samedi 30 mai 2026 dans un lieu ouvert à candidature.

Classements Jeunes – Phase 2

La Commission homologue les classements à l'issue de la phase 2 sous réserve de procédures en cours pour les catégories U14, U15, U16, U17 et U18.

Championnats Jeunes – Phase 3

- **Engagements – phase 3**

A l'exception des modifications indiquées ci-dessous et des équipes ayant déclaré forfait général au cours de la 2e phase, l'ensemble des équipes engagées en phase 2 est reconduit.

La Commission prend connaissance des demandes de modifications de catégories suivantes :

- St-Sébastien FC 2 (U14) => St-Sébastien FC 3 (U15 D5)
- La Montagne FC 1 (U14) => La Montagne FC 3 (U15 D5)
- GJ Sucé Casson 1 (U18) => GJ Sucé Casson 3 (U17 D3)
- Blain ES 1 (U16) => Blain ES 3 (U18 D4)
- Pontchâteau AS Guillaumois 2 (U17) => Pontchâteau AS Guillaumois 1 (U18 D4)

La Commission prend connaissance des nouveaux engagements :

- Nantes Métallo SC 1 (509427) : U15 D5
- Héric FC 2 (517367) : U15 D5
- Nantes St-Joseph de Porterie 2 (553174) : U15 D5
- Guérande St-Aubin 1 (502274) : U14 D3

La Commission prend connaissance des retraits d'engagement :

- GJ Soudan 3 Forêts 1 (U16)
- Carquefou USJA 2 (U17)
- GJ Loireauxence 2 (U17)

La Commission prend connaissance des demandes de changements de niveaux formulés par les clubs ou groupements ci-dessous :

- Vallet ES
- GJ Pierre Bleue
- Nantes FC Toutes Aides

La Commission précise qu'elle ne peut pas y donner de suite favorable et applique le tableau des montées/descentes tel que publié en début de phase.

Coupes Jeunes

- **Challenge U15**

La Commission apporte une modification dans la constitution des groupes 5 et 11.

- **Coupe U15 Intersport**

La Commission précise que le groupe 21 sera complété par une équipe en fonction de la décision en commission d'appel réglementaire sur la rencontre Nantes Dervallières Acs 1 / Thouaré Us 1

- **Coupe U17**

La Commission est informée de la qualification de l'équipe 1 du GJ de Goulaine pour le prochain tour de la Coupe Pays de la Loire suite à une décision de la Commission Régionale des règlements et contentieux. De ce fait, la participation de cette équipe à la phase de groupe est retirée. Le groupe 2 est désormais constitué de 3 équipes.

- **Coupe U18 Jean Olivier**

La Commission est informée d'une erreur de résultat lors du dernier tour de la Coupe Pays de la Loire U19 entre Aigrefeuille AS Maine 1 et Bouaye FC 1.

Aigrefeuille AS Maine prend la place de l'équipe de Bouaye Fc dans le groupe 2.

Section Seniors Masculins

Matchs reportés

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
53884901	Seniors D3 A	Missillac FC 1 / La Baule Le Pouliguen US 3	11.01.2026	18.01.2026
53997616	Seniors D4 I	La Limouzinière FCLB 1 / Nantes FCTA 2	11.01.2026	18.01.2026
54620185	Seniors D4 H	Le Pellerin FCBL 2 / St Lumine de Coutais ESL 2	11.01.2026	18.01.2026
54143353	Seniors D5 C	Sévérac Fcam 2 / Campbon Ubcc 4	21.12.2025	15.02.2026
54143354	Seniors D5 C	Plessé Dresny Es 4 / Vay Marsac Fc 3	21.12.2025	18.01.2026
54145060	Seniors D5 E	Grand Auverné US 2 / Moisdon Meilleraye EDD 2	11.01.2026	18.01.2026
54145061	Seniors D5 E	St Aubin des Châteaux 3 / Rougé Esp. 2	11.01.2026	18.01.2026
54145064	Seniors D5 E	Freigné Esp. 2 / Sion Lusanger AS 2	11.01.2026	18.01.2026
54431064	Seniors D5 D	Abbaretz Saffré FC 4 / Nantes AS Caribbean 1	11.01.2026	15.03.2026
53883546	Seniors D2 B	Erbray Jeunes 2 / Avessac Fégréac Sc 1	11.01.2026	A fixer
53886196	Seniors D3 D	La Grigonnais Puceul Us 1 / Héric Fc 1	21.12.2025	A fixer
53996402	Seniors D4 B	Sévérac Fcam 1 / Campbon Ubcc 2	21.12.2025	A fixer
53996531	Seniors D4 C	Soudan Us 2 / St-Aubin des Châteaux Us 2	11.01.2026	A fixer
53996533	Seniors D4 C	Rougé Esp. 1 / Sion Lusanger As 1	11.01.2026	A fixer
53996539	Seniors D4 C	Vay Marsac 2 / Ent. Nozay/FC Gâvre Chevallerais 3	11.01.2026	A fixer
53996540	Seniors D4 C	Erbray Jeunes 3 / Abbaretz Saffré Fc 3	11.01.2026	A fixer
53997058	Seniors D4 F	Sautron As 3 / Fay Bouvron Fc 2	11.01.2026	A fixer
53997671	Seniors D4 I	Bouaye Fc 3 / Chaumes Arche Fc 3	11.01.2026	A fixer
54145056	Seniors D5 E	Soudan Us 3 / Villepot Us 1	11.01.2026	A fixer
54545362	Seniors D5 C	Lavau Fc 2 / Puceul La Grigonnais Us 2	11.01.2026	A fixer

Les dates des rencontres de championnat non fixées seront déterminées à l'issue des 32es de finale de la Coupe et du Challenge du District.

Section Féminines

Matchs reportés

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54031167	Seniors F D3	Derval SCNA 1 / Fay Bouvron FC 1	11.01.2026	14.02.2026

Classements jeunes féminines – Phase 2

La Commission homologue les classements à l'issue de la phase 2 à titre définitif.

La Commission précise que la rencontre U18F Niveau 2 Gf Mouzillon-Vignoble 1 - Pontchâteau Aos 1 prévue ce 10 janvier 2026 est ajournée à titre définitif, celle-ci n'ayant pas d'incidence pour la prochaine phase.

Championnats jeunes féminines – Phase 3

La Commission apporte des modifications dans l'organisation de la 3^e phase telles que mentionnées ci-dessous :

U15F à 11 : 43 équipes engagées en phase 3

Modification : GF Loroux Canton 2 : U15F à 11 => U15F à 8

U15F à 11 – Niveau 2 : 1 groupe de 6 et 1 groupe de 7 (au lieu de 8) sur 10 journées (toutes les équipes ne se rencontreront pas)

U15F à 11 : permutation suite à la validation du classement entre Châteaubriant Voltigeurs 1 et GF Terres de Loire 1 (Niveau 1 B et Niveau 2 A)

U15F à 8 : 17 équipes engagées en phase 3

U15F à 8 : 1 groupe de 8 et 1 groupe de 9 sur 10 journées (toutes les équipes ne se rencontreront pas)

U18F à 11 : 34 équipes engagées en phase 3

- Pontchâteau Aos : Foot à 11 => Foot à 8

- Bouguenais Foot
U18F à 11 – Niveau 2 : 1 groupe unique de 10 sur 9 journées

U18F à 8 : 5 équipes engagées en phase 3
U18F à 8 : 1 groupe de 5 sur 6 journées

Championnat Seniors féminines D4 – phase 2

La Commission est informée du forfait général de l'équipe 2 du GF Pays Noir pour la phase 2.

Championnat Seniors féminines à 8 Loisirs – phase 2

Seniors à 8 : 12 équipes engagées en phase 2, le GF Phil'Coul 1 (564169) ne confirme pas son engagement, soit 2 groupes de 6 équipes sur 10 journées.

Formalités administratives

Forfaits

- **Forfait général**

La Commission prend connaissance du forfait général suivant :

- Seniors D4 Féminine : GF Pays Noir 2

Le Président,
Didier Gantier



L'Assistant,
Sébastien Duret

